



**Confédération  
des syndicats nationaux**

Commentaires de la  
Confédération des syndicats nationaux (CSN)

sur le  
Programme de développement pour l'après-2015  
et les priorités du gouvernement du Canada

transmis par le formulaire en ligne sur le site  
d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada  
[http://www.international.gc.ca/development-developpement/priorities-priorites/mdg-omd\\_consultations.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/development-developpement/priorities-priorites/mdg-omd_consultations.aspx?lang=fra)

Le 6 mai 2015

Confédération des syndicats nationaux  
1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
Tél. : 514 598-2271  
Télec. : 514 598-2052  
[www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)

## **Commentaires de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) sur le Programme de développement pour l'après-2015 et les priorités du gouvernement du Canada**

La consultation du gouvernement canadien sur les Objectifs pour le développement durable (ODD) est un pas dans la bonne direction. Toutefois, vu l'importance des ODD, le gouvernement aurait dû tenter de susciter un intérêt plus important à leur propos, notamment en menant des consultations larges plus tôt que maintenant, alors que la négociation sur les 17 grands objectifs et les 169 cibles est désormais pratiquement conclue. Il aurait été préférable de ne pas limiter les contributions à 1000 mots, d'organiser des discussions avec des représentants gouvernementaux dans le cadre d'activités publiques et d'avoir une approche proactive de consultation des organisations de la société civile, dont les organisations syndicales.

### ***L'Agenda pour le travail décent***

Nous aurions beaucoup à dire sur les divers objectifs, mais nous nous concentrerons sur l'objectif huit. La création d'emplois et la croissance peuvent effectivement être des moteurs de réduction de la pauvreté, à condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda pour le travail décent de l'Organisation internationale du travail (OIT). C'est d'ailleurs pourquoi le concept de travail décent figure dans le titre de l'objectif. De plus, il serait important que chacun des quatre piliers du travail décent fasse explicitement partie des cibles : création d'emploi, protection sociale, dialogue social et droits fondamentaux du travail.

En particulier, la mise en place ou l'augmentation du salaire minimum, la transition vers l'économie formelle, la négociation collective, la syndicalisation, l'accès à des services publics de qualité, sont autant de mesures susceptibles de réduire les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes, et la pauvreté.

### ***Le financement pour le développement***

La tendance à la privatisation du développement s'accroît depuis plusieurs années et la CSN craint qu'elle ne prenne encore plus d'importance dans le cadre des ODD. En plus de payer sa juste part d'impôt, le secteur privé est en mesure d'apporter une contribution positive au développement en respectant l'Agenda pour le travail décent, notamment en créant des emplois décents dans le secteur formel, et en respectant activement les droits de la personne fondamentaux ainsi que les lois en vigueur à l'échelle nationale, notamment en ce qui a trait au travail. Pour la CSN, seul l'État est en mesure d'assurer un développement basé sur les droits de la personne, le travail décent, les droits des femmes, la lutte aux inégalités et le respect de l'environnement, et c'est manifestement de ce type de développement dont nous avons cruellement besoin. En ce qui concerne le secteur privé, il nous semble que des instruments juridiques contraignants obligeant les entreprises à rendre compte du respect ou non des droits du travail ou de l'environnement tout au long de leur chaîne de production représenteraient une contribution importante à la réalisation des ODD.

Les ressources financières nécessaires à l'atteinte des ODD, estimés à des milliers de milliards annuellement, impliquent que les États devront augmenter leurs revenus. Plusieurs propositions visant l'accroissement des revenus nationaux seront d'ailleurs débattues en marge de la 3<sup>e</sup> Conférence internationale sur le financement pour le développement.

On estime que l'évitement fiscal et l'évasion fiscale, les bénéfices prélevés par les investisseurs étrangers, les prêts accordés aux pays riches par les pays en développement ainsi que le paiement des intérêts de la dette extérieure représentent des pertes cumulées de plus de mille milliards par an pour les pays en développement, c'est-à-dire 2 dollars pour chaque dollar reçu<sup>1</sup>.

Les pays développés, comme le Canada, auraient avantage à lutter contre l'évasion fiscale. On estime que les entreprises canadiennes investissent plus de 170 milliards par année dans les paradis fiscaux<sup>2</sup>. Plutôt que de s'attaquer à ce fléau, la tendance au Canada est de réduire l'assiette fiscale, de couper dans les services publics comme Radio-Canada et de dicter des mesures d'austérité, telle la réforme de l'assurance-emploi. Par ces décisions, le Canada s'éloigne de la réalisation des ODD, alors que ceux-ci sont des objectifs universels qu'il doit également atteindre.

La CSN estime qu'en plus de promouvoir un certain nombre de réformes fiscales, dont une taxe sur les transactions financières, le Canada doit refinancer adéquatement les services publics par l'entremise des transferts aux provinces et accroître les sommes consacrées à l'Aide publique au développement (APD) afin de respecter l'engagement international d'y affecter 0,7 % du PIB. Pourrait-on allouer les subventions annuelles dont profitent les entreprises exploitant les sables bitumineux<sup>3</sup> à l'APD qui a diminué de façon dramatique depuis 2011?

### ***Les suites du processus***

Le processus de reddition de compte quant aux engagements relatifs aux ODD doit être rigoureux, respecter les normes les plus exigeantes en la matière et requérir une participation multipartite. En outre, loin de n'être qu'une question technique, le choix des indicateurs revêt une importance cruciale afin que les cibles se traduisent par des résultats concrets.

Soulignons que la Commission Stiglitz appelait en 2009 à une tâche beaucoup plus ambitieuse en proposant la création d'un Conseil de sécurité économique et sociale des Nations Unies ayant pour mandat d'assurer une cohérence entre les systèmes économiques, financiers et commerciaux en vue d'adopter une nouvelle approche en matière de

---

<sup>1</sup> Réseau européen sur la dette et le développement, 2014.

<sup>2</sup> Alain DENAULT, *Paradis fiscaux : la filière canadienne*, Montréal, Écosociété, 2014.

<sup>3</sup> Elles atteignaient 1,4 milliard de dollars en 2011 : <http://www.equiterre.org/communiquel/les-canadiens-veulent-la-fin-des-allegements-fiscaux-accordes-aux-societes-petrolieres-et>

développement durable. Cette nouvelle approche implique notamment de repenser la logique commerciale basée sur des accords de libre-échange et de mettre en œuvre des politiques de développement industriel vertes.

La CSN souhaite que le gouvernement canadien mette en place un espace de dialogue social permettant de faire le suivi des ODD, dont l'Agenda pour le travail décent, le financement du développement, ainsi que d'un certain nombre d'autres objectifs. La CSN croit à l'importance des ODD et est prête à apporter une contribution positive.